

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de <b>LA VERRIERE</b> Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS          DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
N° 2024-009			
Date de Convocation 1 <sup>er</sup> mars 2024	Date d'affichage	Séance du <b>7 mars 2024</b>	Nombre de Conseillers En exercice    Présents    Votants 29                    18                    28
<b>OBJET : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif C.L.A.S.</b>			

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle  
 LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine  
 DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain  
 GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
 POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice  
 BAC Christine – RAOUL Nathalie  
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
 DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian  
 BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly  
 HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absents excusés :** LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20240307-2024-009-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024
---

009-2024

**Objet : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif C.L.A.S.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

**Vu** le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024 ;

**Considérant** la nécessité de mobiliser les crédits de droit commun ;

**Considérant** l'appel à projet de l'ANCT et de la C.A.F.Y. dans la cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) ;

**Considérant** les actions inscrites dans la programmation dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ;

**Après présentation faite et en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les actions développées dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2024.

**Article 2** : Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) co-piloté par l'Etat et la CAFY.

**Article 3** : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

**Article 4** : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE  
DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE  
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**



**La Verrière, le 7 mars 2024**

**Le Maire**

**Nicolas DANVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240307-2024-009-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception en préfecture : 19/03/2024